

Image not found or type unknown



## Annulation promesse de vente (cause divorce)

Par **guillaumep**, le 12/08/2022 à 12:15

Bonjour,

Dans le cadre d'un rachat d'une boulangerie avec ma compagne, nous avons procédé aux différentes démarches, allant jusqu'à la signature d'un sous seing, qui a donné lieu à une promesse de vente.

J'ai découvert lors de ces derniers jours que je n'étais pas le seul homme dans la vie de madame, par conséquent le rachat de cette boulangerie à deux ne se fera sûrement pas, quels sont les obligations légales par rapport à la promesse de vente (règlement de l'indemnité d'immobilisation).

Y'a-t-il un moyen de faire annuler tout ça ?

merci

Par **Pierrepauljean**, le 12/08/2022 à 21:08

bonjour

s'agit-il de l'achat d'un fonds de commerce?

ou des murs ?

Par **Marck\_ESP**, le 12/08/2022 à 22:15

Bonjour

Étiez-vous co-emprunteurs?

Avez vous indiqué des clauses de rétractation ?

Par **guillaume**, le 13/08/2022 à 11:36

bonjour et merci pour votre interet,

nous étions co emprunteur, il s'agit d'un fond de commerce, je ne crois pas que des closes spécifiques est été ajouté... je me doutais pas que ce genre de situation me tomberait dessus pour etre honnete...

Par **Marck\_ESP**, le 13/08/2022 à 11:51

Soit, habituellement un achat est conditionné par l'obtention du financement. C'est sur cet axe là qu'il faut réfléchir. Pensez vous obtenir un crédit sur votre seule tête ?

Par **guillaume**, le 15/08/2022 à 16:48

Bonjour,

Non je ne pense pas pouvoir emprunter la meme somme seul...et je doute que du coup madame m'aide à financer quoique ce soit.

Par **Marck\_ESP**, le 15/08/2022 à 18:15

Vous ne pourrez pas acheter dans cette situation nouvelle donc, il vous reste la négociation en expliquant le problème .

Par **guillaume**, le 16/08/2022 à 13:53

Merci de vos conseils, en souhaitant ne pas avoir à revenir ici trop souvent,  
Merci